AR Prefecture

016-211603030-20251002-DC**DETORBERA-THONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIAPL**Reçu le 03/10/2025 **DE LA COMMUNE DE SAINT BONNET**

<u>DE LA Ç DMMUNE DE SAINT BO</u>

SI ANCE du 2 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux octobre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

Secrétaire de séance : Mme Adeline GILBERT

Date de convocation: 26 septembre 2025

<u>Présents</u>: Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kévin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BUREAU Angélique donne pouvoir à Mme Michel MANDIN Mme PERES Marie-Claire donne pouvoir à Mme Sandrine POURTAU

Absents excusés:

M. BARREAU Kévin

Membres → en exercice: 09 Présents: 06 Votants: 08 Pouvoirs: 02

N° DCM_2025_40

Validation du devis pour l'achat et l'installation des décorations de Noël 2025

Exposé des motifs

Lors de la séance du 06/02/2025, le Conseil municipal a alloué un budget de **5 428,24** € pour l'achat du drapeau des anciens combattants et des décorations de Noël (budget primitif, article 2188). Après acquisition du drapeau, un reliquat de **3 748** € reste disponible pour les décorations festives.

Dans ce cadre, Monsieur Robin a sollicité l'entreprise Ambiance LED, qui propose :

- 1. Un devis pour ::
 - 1. Achat Sapin conique 3m d'un montant de 1778 € HT (soit 2 133.60 € TTC).
 - 2. Achat Sapin spray cuivré 3m d'un montant de 898 € HT (soit 1 077.60 € TTC).
 - 3. Achat traversée de route « Bonnes fêtes » d'un montant de 893 € HT (soit 1 071.60 € TTC).
 - 4. Achat remplacement décoration HS d'un montant de 385 € HT (soit 462 € TTC)
 - 5. Location pour décorer les sapin existant d'un montant de 430 € HT (soit 516 € TTC).
 - 6. Location du traversée de route « Bonnes fêtes » d'un montant de 350 € HT (soit 420 € TTC)
 - 7. Location pour le remplacement décoration HS d'un montant de 170 € HT (soit 204 € TTC)
 - 8. Un devis pour l'installation des décors d'un montant de 1032 € TTC), contre 1 164 € TTC
- 2. Un devis pour l'installation des décors d'un montant de 1032 € TTC), contre 1 164 € TTC proposés par le Syndicat Départemental d'Énergie et de Gaz (SDEG16).

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- o Article L. 2121-29 : Compétence du Conseil municipal pour les dépenses d'investissement.
- o Article L. 2311-1: Règles budgétaires applicables aux communes.

Vu le Code de la commande publique :

Vu la Délibération n° 2025-06 du 06/02/2025 : Budget primitif 2025 (article 2188).

62

Le Maire,

⁻ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

⁻ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

AR Prefecture

016-211603030-20251002-DCM_2025_40-DE

Reçu le 03/10/2 Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

- APPROUVE le devis de l'entreprise Ambiance LED pour :
 - o Achat traversée de route « Bonnes fêtes » d'un montant de 893 € HT (soit 1 071.60 € TTC).
 - o Achat remplacement décoration HS d'un montant de 385 € HT (soit 462 € TTC)
 - o Location pour décorer les sapin existant d'un montant de 430 € HT (soit 516 € TTC).
 - o Un devis pour l'installation des décors d'un montant de 1032 € TTC,
- > AUTORISE Mme le Maire à signer le bon de commande correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus Le Maire, Sandrine POURTAU



Adoptée à l'unanimité

63

Le Maire.

⁻ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

⁻ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.